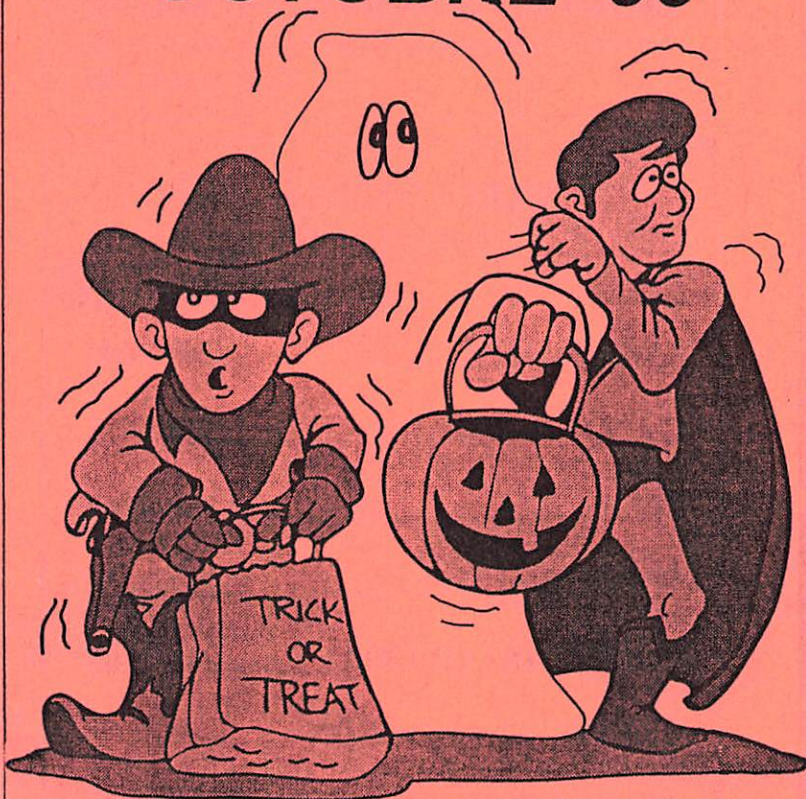


L'ÉCHO DE ST-FRANÇOIS

Journal communautaire de St-François Vol.2 No. 12

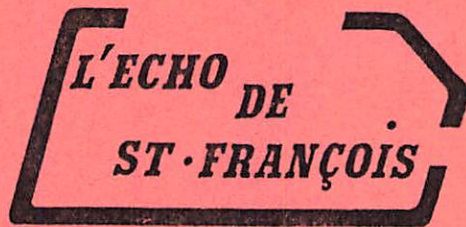
OCTOBRE '95



SOMMAIRE

L'Écho du Patrimoine	4-5
Comment ça va?	6
Réflexion	7
ibliothèque Du Rocher	8-9
La Recette de l'Écho	10
Le Cercle de Fermières	11
Club Âge d'Or	12
L'Écho des Loisirs et des sports	13-14
Les Jeux de l'Écho	15
Calendrier des activités	16
Communiqués	17
Chronique du maire	20
L'Écho municipal	21-33
Les Petites Annonces	35

OCTOBRE 1995



C..P. 321
 St-François de Montmagny - GOR 3AO
 Tél.: (418) 259-2569

Journal communautaire réalisé bénévolement.

Réjean Cloutier	Publicité	259-2567
Jocelyne Roy	Trésorière	259-2114
	Petites Annonces	259-2114
Mario Marcoux	Activités sportives	
Jocelyne Noël	et socio-culturelles	259-2454
	(communiqués)	
Rosaire Simard	Distribution	259-7888
Raynald Laflamme	Équipe de rédaction	259-2659
	Secrétariat	
Lorraine Lamonde	Équipe de montage	259-2433

Les lettres ou articles doivent être dûment signés par leur auteur. Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

CONTRIBUTION	COÛT MENSUEL	COÛT ANNUEL
Carte d'affaires	\$10.00	\$ 96.00
1/4 page	15.00	144.00
1/2 page	30.00	288.00
1 page	50.00	480.00
ABONNEMENT ANNUEL EXTÉRIEUR	3.00	24.00
ABONNEMENT GRATUIT À TOUS LES RÉSIDENTS DE ST-FRANÇOIS		
Petite Annonce	2.00	

Impression: Imprimerie St-Raphaël Enr.

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec et du Canada

AVIS AUX ORGANISMES

VEUILLEZ PRENDRE NOTE

**QUE LA DATE DE REMISE
 POUR VOS ARTICLES,
 PUBLICITE ET ANNONCES
 EST MAINTENANT**

LE 13 DE CHAQUE MOIS

P.S.: Vous avez quelques minutes? Nous recherchons des bénévoles pour l'assemblage du journal.

**POUR L'ANNÉE 95, LE COÛT D'UN
 ABONNEMENT EXTÉRIEUR EST MODIFIÉ**
 Abonnement annuel extérieur: Coût mensuel \$3.
 Coût annuel \$24.

**NUMÉROS DE TÉLÉPHONE
 IMPORTANTS**

AMBULANCE:248-2000

C.L.S.C. A.-RIVARD248-1518

FEU:248-3360

MUNICIPALITÉ:259-7228

SURETÉ DU QUÉBEC:248-3705

CENTRE ANTI-POISON

DU QUÉBEC 1-800-463-5060

TEL-JEUNES: 1-800-263-2266



MESSAGE DE L'ÉCHO

RÉUNION GÉNÉRALE DE L'ÉCHO

Lundi le 6 novembre 1995

à 19h30

au Centre des Loisirs

Bienvenue à tous!

TAPIS MONTMAGNY

Attention! Attention!

Surveiller

Liquidation

Début Octobre

**sur: Tapis, préart
céramique et peinture**

248-7840

**au: 391, Boul. Taché
Montmagny
G5V 1E3**

L'ARRONDISSEMENT SCOLAIRE NO:2

En 1875, l'école de l'arrondissement no. 2 est située sur le lot 178 du cadastre de St-François. Le lot no. 176 appartenait à Octave et François-Xavier *Dagneau* dit *Laprise*. Le lot 178 avait été taillé à même le lot 176. Les lots (terres) voisins appartenait à Michel *Blais*, lot no. 177 et à Ferdinand *Bernier*, lot no. 180.

À noter que le terrain de la commission scolaire était situé sur le chemin du roi courant à proximité de la rivière, du côté sud; il était loué \$2.84 l'an. Plus tard (vers 1895) le chemin de front sera déplacé vers le sud, à l'endroit du rang du sud actuel et l'école no. 2 le sera aussi.

En 1888, c'est Marie *Campagna* qui est chargée par les commissaires d'enseigner à l'école no. 2. Elle reçoit cette année, \$74.00 pour faire la classe aux écoliers. Marie *Campagna* détient un diplôme d'école modèle. Pour \$74.00, l'institutrice *Campagna* s'engage à faire la classe 208 jours à compter du 4 septembre; les dimanches, les jours de fête, les jours de congé autorisés par les commissaires "ou accordés par l'autorité légitime" sont chômés. Marie *Campagna* sera payée en bon argent et non autrement et le secrétaire-trésorier ni aucune autre personne ne pourra changer ce mode de paiement. Cette phrase est insérée au procès-verbal de 1888 pour prévoir que la rémunération de l'institutrice a préséance sur les autres dépenses de l'arrondissement.

Quelques années auparavant, si le secrétaire-trésorier était en difficulté dans ses comptes, il pouvait retarder le paiement de l'institutrice. C'est que chaque arrondissement était responsable de ses dépenses et avait droit aux taxes décrétées par la commission scolaire (en 1888, le taux était de \$0.125 par \$100.00 d'évaluation). À cette source de financement s'ajoutait la rétribution mensuelle pour chaque écolier. C'était la source de financement qui permettait à chaque arrondissement d'équilibrer les dépenses et les revenus. En 1888 la rétribution mensuelle pour l'arrondissement

no. 2 était de \$1.25.

Cette rétribution mensuelle variait de \$0.25 à \$1.50 pour les arrondissements scolaires et permettait de défrayer les dépenses extraordinaires comme les réparations à l'école, l'achat de mobilier et même la construction d'une école neuve.

Dans les états financiers de 1874-1875, on note, pour l'école no. 2, deux entrées l'une pour "l'expertise de l'ouvrage par A. St-Pierre, \$0.25 et l'autre de la ferblanterie pour \$0.20.

En 1880, les commissaires autorisent le secrétaire-trésorier à "prélever sur chaque contribuable de l'arrondissement no. 2 sa part de cotisation en proportion de l'évaluation de sa propriété pour rencontrer le coût d'une réparation faite à la dite maison d'école no. 2". Les distances que les écoliers devaient parcourir à pied dans la plupart des cas, étaient importantes et, en 1883, on décide d'aménager "dans le haut (de l'école) une petite chambre pour coucher des enfants de parents éloignés".

Durant cette période, les cultivateurs graduellement déménageaient sur le coteau leurs bâtiments, ce qui causait des difficultés importantes à ceux qui ne voulaient pas déménager. En 1903, l'inspecteur Célestin *Bouchard* insiste pour que la situation soit rectifiée. Il fait valoir que l'école no. 2 devait être transportée sur le coteau pour que les écoliers puissent la fréquenter durant l'hiver. En juillet 1903, la commission scolaire achète un terrain d'un demi-arpent de superficie et décide d'y faire transporter l'école. En 1904, l'école a été déplacée; résultat, l'accès à l'école est devenu difficile à cause de l'absence de route reliant l'ancien chemin à l'école installée sur le nouvel emplacement.

En 1892, la commission scolaire sous la pression de l'inspecteur *Bouchard*, décide que le régime des

L'ÉCHO DU PATRIMOINE (suite)

comptes séparés pour chaque arrondissement soit aboli. De même pour la rétribution mensuelle, elle est décrétée uniforme pour tous les arrondissements.

Les commissaires connaissent les situations peu reluisantes de leurs demeures, l'hygiène dans les maisons est réduite au minimum. Pots de chambre et au maximum un abri à proximité de la maison. La situation est identique ou pire dans les écoles. Au début du régime scolaire, il n'existe pas de prévision pour les besoins naturels des enfants. En cas de besoin, ils doivent, été et hiver, se déplacer à quelque distance de l'école. Ce n'est que vers 1890, que les latrines sont installées et que subséquemment ces lieux sont reliés à l'école par un corridor.

Mais, en plus de cette situation, les rapports annuels de l'inspecteur insistent pour dire aux commissaires: faites vider les latrines de vos écoles. Cette situation évolue suivant la disponibilité et le zèle du secrétaire-trésorier de la commission scolaire. Somme toute l'école n'est pas en avance sur l'ensemble des demeures des parents des écoliers. À suivre...

Louis-Philippe Bonneau

AUTOPRO
CARROSSERIE

GARANTIE NATIONALE
tant que vous êtes
propriétaire de votre
véhicule.

- Service de "Frame Master"
- Installation de pare-brise
- Voitures de courtoisie
- Estimation gratuite

**VOTRE VÉHICULE EST VOTRE FIERTÉ,
VOTRE SATISFACTION EST LA NÔTRE !**

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4e Rue, Montmagny

Tél.: (418) 248-5622

Fax: (418) 248-7071 Rés.: (418) 248-6072

PLUS DE 39 ANS D'EXPÉRIENCE

Pierre Garant
Tél: (418) 259-2655
Fax: (418) 259-2158



Weed Man
708 St-François O., C.P. 98
Saint-François, Québec
Canada G0R 3A0



St-François, (B.P. Morlgeau)
Montmagny, Québec
G0R 2G0

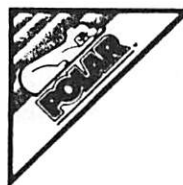
Tél.: (418) 259-7710
Fax: (418) 259-7725

**MARTIN SIMARD
TRANSPORT INC.**

- TRANSPORT GÉNÉRAL
- TRANSPORT GRAVIER & SABLE

275 ouest, Boul. St-François
Saint-François, Cté Montmagny Qué. G0R 3A0
Tél.: (418) 259-7789

Ligne directe (418) (819) (514): 1-800-463-8744



Fenêtres Montmagny Inc.

C.P. 160, St-François, Montmagny, (Québec) G0R 3A0

Bur.: (418) 259-7763 Qué.: (418) 692-0659

Fax: (418) 259-7236 Mtl.: (514) 848-7174

COMMENT ÇA VA?

par Jean-François Noël

Le travail et la santé!

Depuis longtemps un vieil adage lie le concept du travail à la santé. Peut-être, mais certains chercheurs ont démontré que le boulot répétitif et la charge de travail peuvent être pointés du doigt comme facteurs de stress importants.

En effet, selon certaines statistiques, une personne sur vingt rencontrera, au cours de sa vie, des problèmes de santé mentale et ces problèmes seraient directement occasionnés par le travail lui-même. Ce que l'on appelait autrefois le «burnout», maintenant appelé épuisement professionnel ou encore dépression professionnelle, coûterait à elle seule près de 300 millions de dollars par année aux entreprises.

Les spécialistes du domaine de la santé au travail identifient certaines conséquences au stress vécu en emploi. Tout d'abord, les réactions psycho-physiologiques, comme la fatigue, les troubles du sommeil, les problèmes familiaux, etc. Ensuite, il y a les atteintes dites réversibles, telles que l'hypertension, les ulcères, la dépression, l'alcoolisme, la toxicomanie, etc. Enfin, il existe aussi les atteintes irréversibles et plutôt alarmantes, comme les maladies cardio-vasculaires et le suicide.

À ces problèmes spécifiques de la santé, on peut identifier certains facteurs de risque tels que: le travail répétitif, le manque d'autonomie en ce qui a trait à la prise de décision concernant l'organisation de son travail et la charge de travail à effectuer. Ce que l'on remarque, à l'intérieur de la majorité des entreprises, c'est que lorsque vient le temps d'entreprendre certains changements dans l'organisation du travail, les employés n'ont que très rarement leur mot à dire, pourtant ce sont les premiers concernés.

En ce qui a trait aux solutions possibles ou du moins aux moyens préventifs de base, on croit qu'il faut arriver à faire admettre aux gens que celui qui a le moins de chance de se tromper dans l'organisation de son travail, c'est justement le travailleur lui-même. Ce dernier a souvent une conception de l'organisation de son travail, une compréhension intrinsèque à ce dernier qui fait en sorte qu'il est le mieux placé pour concevoir certains changements possibles dans le but d'améliorer, d'une part sa condition de travail, mais aussi sa productivité. L'un ne va souvent pas sans l'autre.

Enfin, bien que certains progrès soient tangibles, on remarque aussi que la reconnaissance du phénomène du stress lié au travail est aussi difficile. La preuve c'est qu'encore aujourd'hui, les problèmes de santé mentale liés au travail ne sont que très rarement indemnisés par la CSST. Pourtant...

Source: Le Soleil, septembre 1995

EXCAVATION TERRASSEMENT	
CHOIX VARIÉ DE MATÉRIEL NATUREL, TAMISÉ CONCASSÉ EN: •TERRE NOIRE •SABLE ET GRAVIER •PIERRE	•INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES ET CHAMPS D'ÉPURATION •DRAINAGE •NIVELAGE •DÉNEIGEMENT
ESTIMATION GRATUITE PLUS DE 10 ANS D'EXPÉRIENCE À VOTRE SERVICE INFORMEZ-VOUS	
MARTIN, RÉMI, DANIEL Terrassements Joncas & Frères inc. ENTREPRENEUR EXCAVATION, TERRASSEMENT 241, Rte Normandie, Montmagny 248-2585 Fax: 248-8387	

LA LONGUE DÉMARCHE DU QUÉBEC

Le 30 octobre 1995, nous aurons à répondre à une question référendaire pour la troisième fois en 15 ans. À chaque fois, cette question a comme objet principal la place du Québec dans le Canada. C'est en fait la poursuite d'une longue démarche qui a débuté il y a plus de 200 ans. Ses principales étapes méritent d'être rappelées à l'approche d'un moment aussi important.

Le tout débuta à la conquête de 1760 alors que deux peuples différents eurent à partager le même pays. En 1837-38, ces différences furent mises en évidence par l'échec du projet des Patriotes qui prônait un Québec maître de ses décisions, laïc et démocratique. Plus tard, dans les années 1960, le Québec se développa rapidement et réclama plus de pouvoirs afin de contrôler son développement. Ce fut l'époque des slogans "Maîtres chez nous" et "Égalité ou indépendance".

Depuis ce temps, le Québec demande un nouveau partage des pouvoirs inscrits dans la Constitution canadienne. Plusieurs tentatives dans ce sens ont échoué: En 1971, le Gouvernement de Robert Bourassa rejetait l'Accord de Victoria; le Gouvernement de René Lévesque n'eut pas plus de succès par la suite. Ce dernier organisa d'ailleurs un référendum en 1980 qui proposait la souveraineté-association et qui ne passa pas.

En 1981, suite à une promesse pré-référendaire, Pierre-Elliott Trudeau entama des démarches pour rapatrier, d'Angleterre, la Constitution canadienne et la modifier. Le Québec et 7 autres provinces s'unirent afin de s'opposer à ce projet. Cette alliance fut démantelée lors de ce qui fut appelée "la nuit des longs couteaux". Après cela, en 1982, la Constitution fut rapatriée et modifiée. Seul le Québec ne donna pas son consentement. C'est d'ailleurs pour cela qu'il est dit que le Québec a perdu son droit de veto. Jusqu'à ce moment, la tradition voulait en effet qu'aucune modification ne soit apportée à la Constitution sans l'accord des 10

provinces et d'Ottawa.

Le Québec n'a pas encore donné son accord aux modifications apportées lors du rapatriement parce qu'elles lui ont fait perdre des pouvoirs, dont certains en matière linguistique. Il y a cependant eu des tentatives de rapprochement avec l'accord du Lac Meech, en 1990, mais le Canada anglais n'acceptait pas la clause qui reconnaissait le Québec comme société distincte. L'entente de Charlottetown fut également rejetée lors d'un référendum pan-canadien en 1992. Le Québec considérait l'offre insuffisante et le reste du Canada l'évaluait trop généreuse pour le Québec.

Cette longue démarche ne sera pas nécessairement terminée le 30 octobre prochain. Si les Québécoises et les Québécois votent non, les gouvernements présents et à venir continueront de chercher des terrains d'entente. S'ils votent oui, les démarches pour le nouveau partenariat avec le Canada s'entameront. Que ces démarches réussissent ou non, d'autres suivront comme cela se passe normalement entre pays qui font affaire entre eux.

Daniel Morin

Source: Conférence prononcée à Lévis, le 27 mars 1995, par M. Germain Gauvin, professeur de sciences politiques au Cégep Lévis-Lauzon.

SALON KARO

4 Rue Boivin
St-François
Montmagny
G8R 3A0

Carole Guillemette, prop.



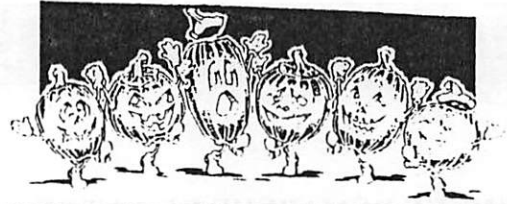
259-7117

BIBLIOTHÈQUE DU ROCHER

NOTEZ BIEN...

- Veuillez prendre note que le lundi, 9 octobre prochain, fête de l'Action de Grâce, le Bibliothèque Du Rocher sera fermée.
- Dès le mois de novembre, la Bibliothèque Du Rocher reprendra ses chroniques mensuelles régulières.

Pour le comité de le Bibliothèque,
Renée Legault.



TÉL.: 248-2554
RÉS.: 259-2526

MARTIN PARÉ ENR.

ATELIER DE SOUDURE GÉNÉRALE
ARC ÉLECTRIQUE - GAZ - ALUMINIUM
VENTE DE MÉTAL -

389 A, BL. TACHÉ, MONTMAGNY G5V 1E3

358, CHEMIN ST-FRANÇOIS
MONTMAGNY, QUÉBEC GOR 3A0

Entretien Ménager D. Paquet

LAVAGE DE TAPIS, MEUBLES, MURS
ET STORES, DÉCAPAGE, CIRAGE, ETC.

ESTIMATION GRATUITE TÉL.: (418) 259-2559
RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL

Atelier de Menuiserie

Albert Proulx Enr.

FABRICATION et RÉPARATION
de MEUBLES

FABRICATION:
Armoires, escaliers, meubles de tous genres
chassis et portes antiques

84, Ch. Les Prairies,
St-François, Cté Mont., QC GOR3A0

Tél.: 259-7454



ROY

PRODUITS TUBULAIRES ROY INC.

52, boul. Morigeau
St-François de Montmagny, QC GOR 2G0

Tél.: (418) 259-2711
Fax: (418) 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE

RESTAURANT L'ARRÊT stop

Autoroute 20, Sortie 364
Berthier-sur-Mer / St-François
Tél.: (418) 259-7704

- RÉUNION DE GROUPE
- COMMANDE POUR APPORTER



HEURES D'OUVERTURE:

Dimanche au jeudi:
6.00 a.m. à 11.00 p.m.
Vendredi et samedi:
6.00 a.m. à 2.00 a.m.

St-François inaugure officiellement la bibliothèque du Rocher



mage particulier à deux pionniers qui avaient inauguré en 1981 une première bibliothèque à être ouverte au grand public

assidu de ces deux personnes. Un hommage bien mérité!

Quant à la nouvelle bibliothèque, l'avenir augure bien. Après trois semaines d'opération la

l'ensemble de la population de St-François. Un comité de bénévoles déjà composé de 21 personnes y consacreront tous les efforts, appuyé en cela par le CRSBP qui apporte son support et sa compétence dans l'organisation et la gestion de la bibliothèque.

Lancement

À cette même occasion, M. Louis-Philippe Bonneau a procédé au lancement et à la signature de son plus récent ouvrage: *Histoire religieuse de St-François*. Un nouveau volume qui vient enrichir une collection déjà bien garnie de la bibliothèque Bonneau-Chabot. On peut se procurer le livre au coût de 25 \$ en se présentant à cette bibliothèque aux heures d'ouverture.



Photo: Pierre Cauffopé

La coupure du ruban par Madame Lucille Kirouac en présence des dignitaires le 10 septembre dernier est venue couronner trois années d'efforts déployés par des bénévoles de la première heure.

par Raynald Laflamme

C'était jour de réjouissances, le 10 septembre dernier, alors qu'était inaugurée officiellement devant de nombreux dignitaires la bibliothèque du Rocher, sise dans la partie nord de la sacristie. Une bibliothèque municipale ultra moderne qui est affiliée au Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) de la région Québec-Chaudière-Appalaches.

À cette occasion, le comité de bénévoles de la bibliothèque du Rocher a tenu à rendre un hom-

connue sous le nom de bibliothèque du Patrimoine: MM. Louis-Philippe Bonneau et Jacques Chabot. Dorénavant, cette première bibliothèque avec son caractère propre axé sur la diffusion du patrimoine local, régional et provinciaux s'appellera Bibliothèque Bonneau-Chabot. Une plaque près de la porte du local 203 de la Maison de la Paroisse, en indique le nouveau nom. Bon nombre de volumes et de revues de la collection locale de la bibliothèque du Rocher proviennent des 5000 documents amassés par le travail

fréquentation montre qu'elle était un besoin dans la municipalité. Déjà 180 personnes se sont abonnées et elle compte quelque 300 biens culturels en circulation.

Dans son allocution, Mme Lucille Kirouac a parlé du défi de maintenir cet intérêt naissant afin que la bibliothèque du Rocher devienne un lieu de culture connu, dynamique, apprécié et utilisé de

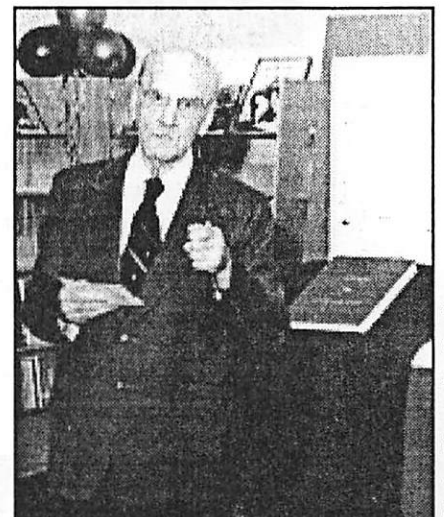


Photo: Pierre Cauffopé

Avec *Histoire religieuse de St-François* M. Louis-Philippe Bonneau ajoute un nouveau volume dédié à l'histoire locale.

LA RECETTE

de L'Écho

RELISH AUX ZUCCHINIS

- 10 tasses de zucchini pelé, coupé et passé au robot
- 5 c. à table de gros sel

Étendre le sel sur les légumes, laisser reposer 2 heures. Ajouter:

- 4 tasses d'oignon haché fin
- 1 piment rouge haché fin

Laisser égoutter toute la nuit. Le lendemain, mettre dans une marmite avec:

- 5 tasses de sucre fin
- 1 1/2 c. à table de fécule de maïs
- 2 1/2 tasses de vinaigre
- 1 c. à table de tuméric
- 1/2 c. à thé de poivre

Cuire à feu doux 30 minutes. On peut enlever 1 tasse de sucre si on le désire, au goût.

Les Fermières

POUR HOMMES SEULEMENT

*Tu te sens dépressif,
tu ne te comprends plus,
tu n'arrives plus à te détendre,
tu sèmes la peur autour de toi,
tu abuses de ton pouvoir
sur ta conjointe et tes proches,
tu as des excès de colère,
de violence.*

*T'as besoin d'aide, mais tu n'as
personne à qui te confier*

**Tu veux changer,
alors appelle-nous!**



**Entraide au Masculin
247-5030**



**Marc Blais
Sylvie Lacroix**
Distributeurs

*Concentrés de
boissons fruitées et
de jus naturels de*
QUALITÉ SUPÉRIEURE

Concentrés de jus

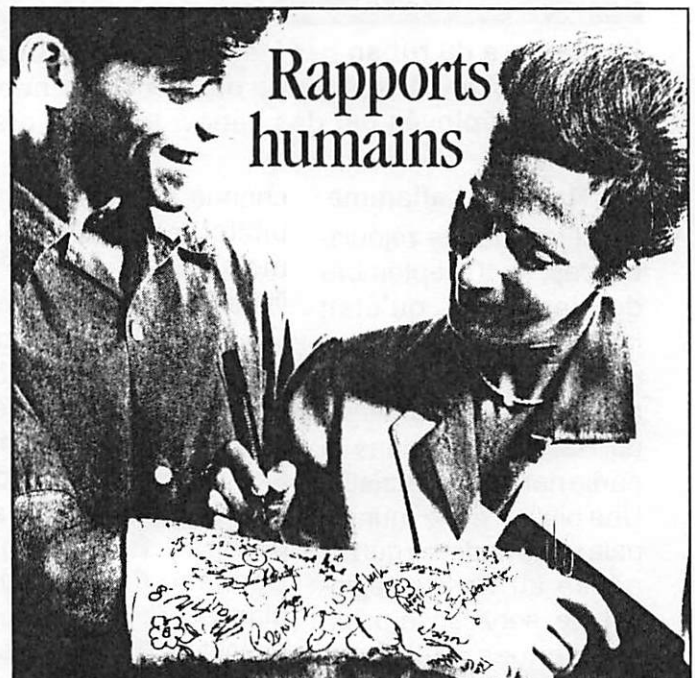
- orange
- ananas
- pomme
- raisin
- pamplemousse
- pêche
- punch
- thé glacé
- pruneaux
- canneberge

Concentrés de boissons fruitées

- raisin
- fraise
- kiwi
- cerise
- punch aux fruits
- limonade rose
- limonade blanche
- punch aux agrumes
- pêche
- poire
- pomme
- orange

Bureau : (514) 773-8585
Télécopieur : (514) 771-0922
Résidence : (418) 259-7480

1045, Des Cascades Ouest
Saint-Hyacinthe
(Québec) J2S 3G7



Rapports humains

À la CSST, nous avons amélioré nos relations en misant sur une communication plus personnalisée, plus directe.

Notre clientèle,
c'est notre raison d'être.

Agir... là où ça compte.

CSST

Commission
de la santé
et de la sécurité
du travail

CERCLE DE FERMIERES

Cest par le biais du journal de l'Écho de St-François, que le conseil d'administration du Cercle de Fermières, invitent ses membres et toutes celles qui aimeraient en connaître davantage sur notre organisme à assister à nos réunions mensuelles qui se tiennent toujours le 1er mercredi du mois.

Pour plus d'informations sur nos activités, veuillez contacter les membres du conseil d'administration:

Présidente	- Yvette Lamonde	259-7849
Vice-Présidente	- Julienne Corriveau	259-7692
Secrétaire	- Georgette Gosselin	259-7221
Conseillère	- Bibiane Laliberté	259-7493
Conseillère	- Francine Boissonneault	259-7487

ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 1995-96

OCTOBRE: • Dégustations de conserves, muffins, biscuits ou gâteau de zucchini.
* Tous les mois, on apporte sa recette, il y aura échange de recettes.

NOVEMBRE: • Invité
• Tire Ste-Catherine
• Desserts aux pommes
• Dégustation de potage à la citrouille

DÉCEMBRE: • Décorations de Noël
• Cretons maison
• Friandises petites bouchées de Noël
• Souper communautaire
• Partie récréative

FÉVRIER: • Créativités de la St-Valentin (cartes, décorations, etc.)
• Pâtisseries St-Valentin au choix

MARS:

- Mois de la nutrition
- Invité
- Sac à épingle à linge
- Tablier, poignées et sous-plats au choix
- Biscuits au gruau

AVRIL:

- Exposition de pantouffles, des travaux Inter-Cercle et de l'Exposition de Montmagny
- Suggestions pour l'utilisation de vos restes de jambon de Pâques
- Délices au chocolat

MAI:

- Fête des Mères
- Repas au restaurant
- Dévoilement de la mère de l'année
- Échange de sachets de pot-pourri

JUIN:

- Échange de plantes
- Variétés de mini-pizza
- Roulés à la rhubarbe
- Exposition de vos travaux de tissage, de broderie et de couture

Réunion mensuelle des membres du Cercle de Fermières de St-François le *4 octobre à 20h00* au local habituel.

TRAVAUX DU MOIS:

Dégustations des conserves ou pâtisseries avec zucchini apportées.
Échange de recettes.

Nous vous attendons en grand nombre.

Bienvenue à toutes.

Georgette Gosselin

L'ÉCHO DES CLUBS

ÂGE D'OR

Partie de cartes au Club de l'Âge d'or, dimanche le 22 Octobre à 13h30 au local habituel. Il y aura une raffle, prise de présence et un goûter. Entrée 3.00\$.

Bienvenue à tous!

Notez bien que les cartes de membres pour l'année 95-96 sont en vente jusqu'au 31 décembre 1995.

La direction



Nous prenons
soin de
votre pelouse

- Estimation gratuite
- Fertilisation granulaire
- Contrôle des mauvaises herbes
- Aération

MONTMAGNY: 259-7700
Aucun frais composez: 1-800-463-4877
ST-JOSEPH DE BEAUCE: 397-5455



Weed Man®



Tél.: (418) 248-4636
Fax: (418) 248-5565
Rés.: (418) 259-7419



MMB

MAISONS MODULAIRES MONTMAGNY

Division de constructions ABSDA inc.

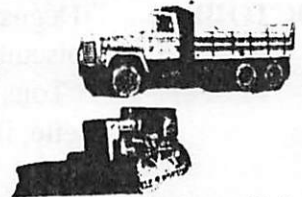
RÉNOVATIONS

ANDRÉ BLAIS, Directeur général

280, chemin des Poirier, C.P. 91
Montmagny, (Québec) - G5V 3S3

PHILIAS BLAIS & FILS ENR

EXCAVATION - TERRASSEMENT
DÉNEIGEMENT
INSTALLATION FOSSE SEPTIQUE
CHAMP ÉPURATION
TRANSPORT & ÉPANDAGE
Terre-noire - Terre à jardin
Terre à pelouse - Sable - Gravier
Remplissage - Tuff - Concassé



218, Rivière-Sud, St-François,
Montmagny (Qué.) GOR 3A0

Jacques Blais
Tél.: (418) 259-7841

Les Équipements de Ferme

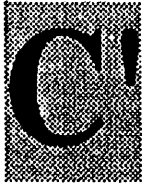
JEAN-PAUL BONNEAU, prop.

VENTE & SERVICE

918, Boul. St-François O., St-François
Cté Montmagny, GOR 3A0

Tél.: 259-7289

L'ÉCHO DES LOISIRS ET DES SPORTS



est avec plaisir que l'on se retrouve après avoir profité de l'été au maximum. Les Loisirs automne-hiver 95-96 nous réservent que du bon.

L'ouverture du sous-sol du Centre des Loisirs se fera le **9 OCTOBRE à 18h30**. Nous disposons d'équipements sportifs et récréatifs qui sont à la portée de tous et certains y sont en location.

- table de billard
- table de Mississipi
- table de ping pong
- badminton
- jeux vidéo
- hockey cosum: - Jeunes vendredi soir + secondaire - dimanche soir c'est un rendez-vous pour les adultes.
- tir à l'arc
- ligue de billard (sec.)
- télé et vidéo
- volley ball
- hockey cosum primaire (GRATUIT)

Jeunes du primaire, garçons et filles de 3, 4, 5 et 6ème année, l'inscription pour le cosum aura lieu vendredi le 13 octobre à 18h30 et la semaine suivante soit le 20 octobre, les parties régulières débiteront. Prix de par-

ticipation et plus à la fin de saison. Tout ça sous les yeux attentifs d'adultes comme entraîneurs.

- hockey cosum secondaire
- Inscription vendredi le 13 octobre à 20h00.

VOLLEY BALL

Du nouveau cette année; inscription avant le 20 octobre. Il faudrait, pour avoir du plaisir être 4 équipes. Parlez-en à vos amis. Pour ce sport, nous visons les adultes et les étudiants du secondaire.

BANDES DE PATINOIRE

Comme à chaque année nous assemblons les bandes de la patinoire le 14 octobre; en cas de pluie, le 21 octobre. À tous les bénévoles, on vous attend! Votre présence serait bien appréciée. Pour information: Mario 259-7929 ou 259-2454

HIORAIRE DE LA SAISON

Lundi au jeudi: 18h30 à 21h30

Vendredi: 18h30 à 23h00

Samedi: 13h00 à 16h00 et 18h30 à 22h00

Dimanche: 13h00 à 16h00 et 18h30 à 21h00

Pour plus d'information contacter:

Jocelyne Noël 259-2454 • Mario Marcoux 259-7929

Un été chaud chaud à la piscine...

Avec la belle température de l'été, beaucoup de monde se sont rendu à la piscine municipale. Des cours de natation, d'aérobie ont été offerts; de plus, le terrassement a tout été refait à neuf. Bravo à toute l'équipe!

USINAGE JOLIVET

Henri Jolivet, président

- Remontage de shaft à la soudure
- Tournage intérieur et extérieur
- Filetage au tour conique ou cylindrique
- Sabot d'enfoncement et bague pour pousseurs
- Portées de bearing
- Fraisage général
- Fabrication d'étagère
- Chemin de clé
- Coupe au gaz
- Soudure d'acier
- Soudure de fonte
- Perçage de trous de 1/16 à 2 pouces

474, Montée Les Prairies
St-François de Montmagny (Québec)
GOR 3A0

Usine: 269-7001
Fax: 269-2601

J.P. BOLDOC INC.

ASSURANCE GÉNÉRALE

St-François, Montmagny

Lucie Bolduc
C. d'A. Ass.
Rés.: 259-2516

Simon Savoie
C. d'A. Ass.
Rés.: 259-2296

Bur.: 259-7781

L'ÉCHO DES LOISIRS ET DES SPORTS (suite)

BASEBALL:

UN SUCCÈS SUR TOUTE LA LIGNE

Le soleil et les jeunes étaient au rendez-vous au terrain de balle cet été. Nous pouvons dire que la participation des 50 jeunes fut très encourageante pour les parents bénévoles.

Nos quatre équipes ont très bien figuré au niveau de la ligue, puisqu'elles se sont toutes classées.

Les "Atômes" ont terminé 3e sur 8 équipes et se sont rendus en demi-finale de série.

Les "Moustiques" ont terminé 2e sur 7 équipes et ont gagné la grande finale de série.

Les "Pee-Wees" ont terminé 1er sur 5 équipes (aucune défaite en saison) et se sont rendus en finale. De plus, ils ont remporté le tournoi dans leur catégorie, à l'Islet.

Les "Bantams" ont terminé 2e sur 7 équipes et se sont rendus en demi-finale de série.

Les "Bantams fille": certaines ont représenté St-François à Montmagny.

Le talent et la détermination ont eu raison du manque d'expérience dû à notre première année d'intrégration à la ligue.

Au point de vue financier, ce fût aussi une réussite, grâce à de généreux commanditaires, et à l'organisation de différentes activités.

À ce sujet, l'organisation des finales "Atômes" et du tournoi familial (9 équipes) sera sûrement à répéter l'an prochain (St-Raphaël fut l'équipe gagnante de notre tournoi). Nos jeunes ont passé par vos maisons pour vous offrir des plumes. À tous ceux qui les ont encouragés, "MERCI".

Il ne faudrait pas oublier de souligner le travail des jeunes qui ont officié (marqueurs, arbitres et responsable du terrain) au cours de la saison ainsi qu'aux activités spéciales. Le sens des responsabilités et de la discipline est tout à leur honneur. C'est aussi une facette du sport que l'on oublie très souvent.

Pour une première année, nous pouvons être fiers de la collaboration obtenue de part et d'autre.

Une soirée de fermeture de saison a eu lieu afin de souligner la participation de nos jeunes et une remise de prix fut faite à cette occasion.

Un merci spécial à nos commanditaires et aux parents bénévoles:

Garant, Caisse Populaire, Meubles Morigeau, Fenêtres Montmagny, Boucherie Richard Morin, Emballage L&M Inc, Novicom, Produits tubulaires Roy, Marché Extra, Casse-Croûte chez Mike, Jean-Paul Simard Auto, Les Encans Boulet, Jean-Paul Simard, Pharmacie Pierre Martin, La Société Coopérative Agricole St-François et Dépanneur Ultra.

P.S.: Venez vous joindre à l'équipe de baseball mineur pour votre plaisir et pour vos jeunes. Comme ils le disent si bien: "C'EST SUPER".

Martine Garant, secrétaire

Remorquage 24 heures
Débosselage
Peinture
Vente d'auto



CAA
QUEBEC

Garage Roland Samson Inc.
873, Rang Nord
Saint-Pierre-du-Sud, Québec
GOR 4B0
Tél.: (418) 248-1422 Fax: (418) 248-7074

AUTOPRO
GARANTEE NATIONALE
FREINS
DIRECTION
BILANCIERS
SUSPENSION
TRACTION AVANT

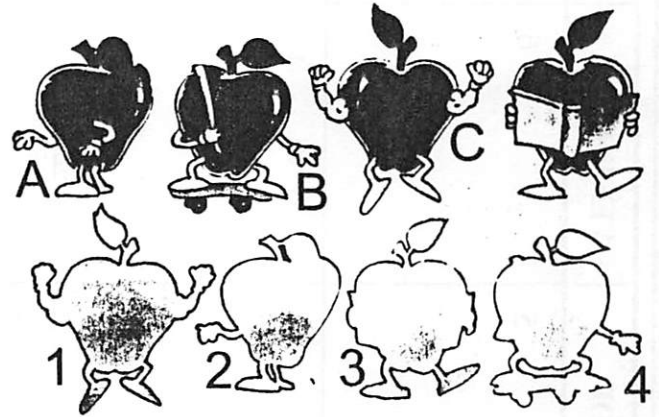
Le plus grand
CENTRE
AUTOPRO DE LA REGION!



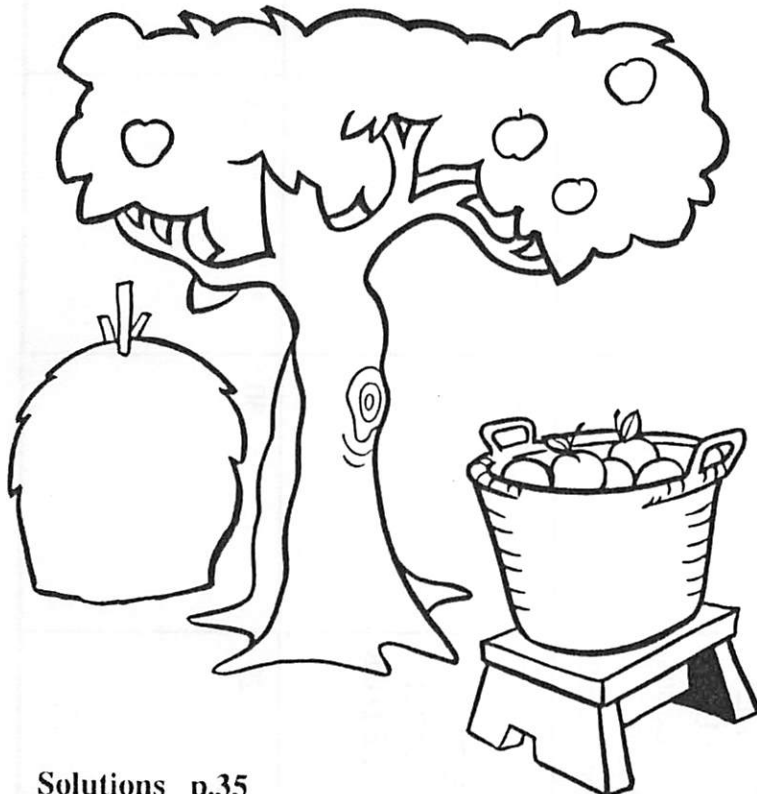
LES JEUX DE L'ÉCHO



4) Quel dessin devrait se retrouver dans le carré vide?



1) Aide ces quatre belles pommes à retrouver leur ombre.



Solutions p.35

CATEGORIE		
MOTS MELANGES	AGE	INDICES
1- AEEGRNDPR-	_____	PARENT
2- EEANNFC	_____	JEUNE
3- IERRD	_____	PLIS
4- AOEEEDLSNCC	_____	JEUNE
5- AEEEMTRNLL	_____	ECOLE
6- AUEDLT	_____	PARENT
7- EEPRCDE	_____	AVANT
8- AIGMN	_____	ENFANT
9- EEEIARNNTC	_____	VIEUX
10- AIEN	_____	ENFANT
11- AIORSN	_____	SERIEUX
12- AIAENSSNC	_____	BEBE
13- AIEAIENNVRRS	_____	FETE
14- AIGRNDR	_____	POUSSER
15- EEEUJNSS	_____	ENFANT
16- EEOUNPQ	_____	PASSE
17- IIEEEVLLSS	_____	AGEE
18- EEEIOPRHSTR	_____	EVENEMENT
19- AAMMN	_____	PARENT
20- EAGS	_____	VIEUX

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1	2 SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL	3	4 RÉUNION CERCLE DES FERMIÈRES (20h00)	5	6	7
8	9 ACTION DE GRÂCE Bibliothèque FERMÉE	10 COLLECTE DES VIDANGES	11	12	13	14
15 SUPER GALA D'AMATEURS (Centre des Loisirs) à 14h00 Inscription à 13h00	16	17	18	19	20	21
22 PARTIE DE CARTES CLUB ÂGE D'OR	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

COMMUNIQUÉS

- ATTENTION - ATTENTION - ATTENTION -

AUX FINISSANTS de JUIN 1981
de la Polyvalente L.J. Casault,

RETROUVAILLE "SALUT OIE"

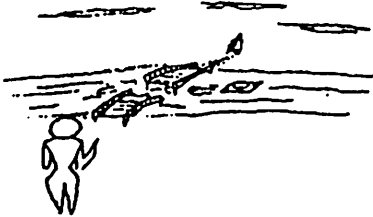
Rendez-vous au festival de l'Oie Blanche à Montmagny

SAMEDI LE 21 OCTOBRE 1995 À 17H00
POUR LE SOUPER ET LA SOIRÉE

* Parents d'enfants âgés entre 31 et 33 ans, faites leur plaisir en les informant de cette activité "fest' oie yante"! Merci!

Coût: selon les tarifs du festival
Informations: Linda Létourneau 835-5848
Agathe Beaumont 259-2635

Pour éviter la douleur...



À tous les parents, grands-parents, jeunes adultes, professeurs, une invitation spéciale vous est adressée.

Le comité de parents de la Commission de la Côte-du-Sud, préoccupé par le phénomène du suicide dans notre région a préparé pour vous une rencontre à la Polyvalente Louis-Jacques Casault, une conférence avec Mme Lise Lavoie du Centre-Prévention-Suicide et M. Henri Bélanger animateur auprès des parents.

C'est un rendez-vous pour tous
le 4 octobre à 17h30
pour éviter la douleur.

Pour informations: Cécile Proulx 259-7454

PRÉVENEZ LA PERTE DE VOS CARTES

Si vous perdiez votre portefeuille, seriez-vous capable de dresser la liste de toutes les cartes qu'il contenait? Pour prévenir cette situation, Communication-Québec vous propose la toute nouvelle version améliorée d'un dépliant intitulé « La carte aux cartes » .

Produit sous forme d'aide-mémoire par Communication-Québec, ce document vous permet de faire l'inventaire de vos cartes, permis et certificats, d'en noter les numéros, et vous indique les démarches à effectuer pour les renouveler en cas de perte ou de vol. On y mentionne également les coûts de remplacement s'il y a lieu. Une fois complété, il est suggéré de le conserver dans un lieu sûr pour s'y référer au besoin.

Facile à utiliser et disponible gratuitement, « La carte aux cartes » vous évitera bien des embêtements. Pour l'obtenir, vous n'avez qu'à téléphoner à Communication-Québec, bureau régional de la Chaudière-Appalaches, en composant frais le 1 800 363-1363.

Source: Laurie Bourque, Communication-Québec.

RAPPEL À TOUS

CONFÉRENCE À ST-FRANÇOIS

* Le printemps dernier, Gervais Dompierre psychologue et spécialiste en toxicomanie des jeunes et surtout sur ses causes, était supposé venir faire une conférence. Mais un imprévu a empêché le Dr Dompierre de venir.

PRENEZ NOTE QUE
MERCREDI LE 8 NOVEMBRE

À 19h30 le Dr Dompierre sera au rendez-vous.

FÉLICITATIONS

Toute l'équipe de balle des Promotions Québécoises tient à féliciter Normand Lacroix et son équipe de bénévoles, lors du tournoi de balle donnée, qui avait lieu les 1, 2, 3 septembre. Tous les profits étaient pour le baseball des jeunes. Bravo Normand et merci au nom des jeunes. Vraiment nous tenions à souligner ton importance dans le sport à St-François.

Marc Blais
des Promotions Québécoises

Un simple mot pour féliciter le personnel et les bénévoles de la Bibliothèque Du Rocher. Vous n'avez pas ménagé vos efforts afin que l'inauguration et la partie récréative au Centre des Loisirs soient réussies.

Mille bravos!

Un groupe de l'Âge d'Or

BOULANGER DOLAN DENAULT

Notaires et conseillers juridiques

70, rue de l'Anse
Montmagny (Qc)
G5V 1G8

Tél.: (418) 248-1414
Fax: (418) 248-8944

534, Boul. St-François ouest
St-François (Qc)
GOR 3A0

Tél.: (418) 259-7317
Heures d'ouverture: lundi à 19h00



64, Morigeau
St-François, Qué.
GOR 2G0

MARCHÉ MORIGEAU ENR.

André Blais & France Marois
Propriétaires

ÉPICIER LICENCIÉ
Cassette Vidéo, Bureau Poste

Tél.: (418) 259-7741

"SUPER GALA D'AMATEURS"

Au centre des Loisirs
ST-FRANÇOIS - Montmagny

DIMANCHE LE 15 OCTOBRE 95
à 14h00

Inscription à 13h00

- * Prix de présence
- * Repas sur place

Animation: Jacqueline Sénéchal (1-418-833-6279)

Orchestre: Marcel Paré
Denis Laflamme

COÛT: 5\$ / entrée

* L'entrée remboursée aux amateurs

BIENVENUE À TOUS ET À TOUTES!

Jacky

EXTRAIT DE REGISTRE

NOS BAPTISÉS:

- MARIE MARJERIE ÉMILIE LAFLAMME enfant de Jean-Pierre Laflamme et Mireille Simard
- ROXANNE TANGUAY enfant de Martin Tanguay et Martine-Julie Allaire

NOS NOUVEAUX MARIÉS

12-08-95: SYLVAIN LACROIX ET DIANE BOULET

NOS DÉFUNTS:

ALFRED FOURNIER: DÉCÉDÉ le 8 août 1995
LOUIS PELLETIER, prêtre: DÉCÉDÉ le 20 août 1995

MESSAGE INFORMATIF

À TOUS LES USAGERS DU RÉSEAU D'AQUEDUC

La Municipalité vous a avisé par voie de circulaire, le 22 août dernier, qu'un avis de restriction en consommation d'eau était imposé sur le territoire. Avec les pluies fortes des jours derniers, la situation du réservoir s'est améliorée. Donc, l'avis de restriction est levé.

Yves Laflamme



MOULÉES - QUINCAILLERIE - MATÉRIAUX

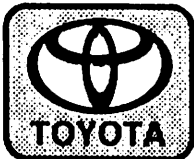
34, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
ST-FRANÇOIS, CTÉ MONTMAGNY
(QUÉBEC) GOR 3A0
Tél.: (418) 259-7715
Fax: (418) 259-7717



23, PRINCIPALE EST
BERTHIER-SUR-MER
(QUÉBEC) GOR 1E0
Tél.: (418) 259-77118
Fax: (418) 259-7719

25, OLIVIER MOREL
LA DURANTAYE
(QUÉBEC) GOR 1W0
Tél.: (418) 884-2802
Fax: (418) 884-2803

LES GALERIES DE L'AUTO MONTMAGNY



248-2323 248-7877 248-0057

140, 150, 160, boul. Taché O., Montmagny, QC, G5V 3A5



BOUCHERIE Richard Morin

Service d'abattage • Produits maison • Viande de choix

602, ch. St-François Ouest
St-François de Montmagny G0R 3A0
(418) 259-7783

SPECIAUX EN MAGASIN TOUTES LES SEMAINES

CHRONIQUE DU MAIRE

Chers amis,

C'est avec un immense plaisir que j'ai assisté à l'ouverture de la Bibliothèque St-François. Je crois que c'est une réussite totale, tant au point de vue des installations physiques que l'esthétique de la présentation.

J'aimerais aussi souligner l'importance du bénévolat dans ce dossier, qui ne peut pas évoluer positivement, s'il n'est pas administré et géré par des gens de la Municipalité d'une manière bénévole.

Ce qui m'a surtout touché, c'est la qualité de la fête après les cérémonies officielles. Voilà longtemps que je n'avais pas vécu une fête aussi familiale, en compagnie (de notre clientèle future) des enfants. C'est extraordinaire que les organisateurs aient pensé à inviter parents et enfants à une fête familiale pour cette occasion. Je n'ai pas assez de mots pour féliciter toute l'équipe de madame Kirouac.

Donc, Bravo! à madame Kirouac et à toute son équipe.

Par la même occasion, je veux souligner le travail actif et constant des bénévoles du Comité d'embellissement de St-François. Mes occupations familiales ne m'ont pas permis d'assister cette année, à la soirée de remise des prix du concours local "Maisons Fleuries", mais encore une fois Bravo!

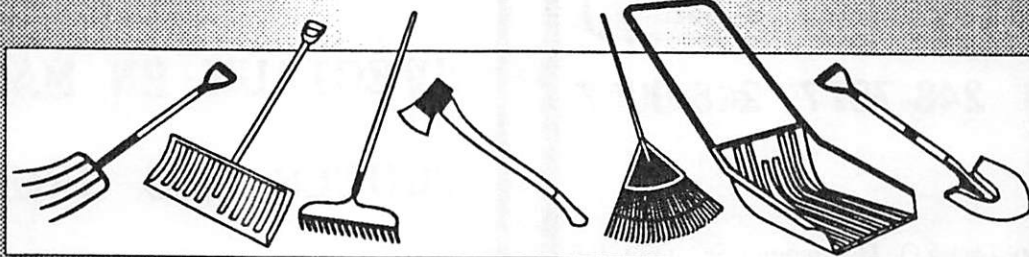
Voilà quelque temps, j'avais demandé s'il y avait des bénévoles qui voulaient s'intéresser à la mise en place d'un organisme qu'on appelle "Villes et Villages en Santé". Automatiquement, je crois qu'il ne faut pas avoir peur des mots, seulement à la manière dont fonctionnent déjà les organismes, comme Les Loisirs St-François, le Comité d'embellissement, la Bibliothèque et d'autres encore, nous avons déjà beaucoup d'occupations et d'activités diverses qui composent "Villes et Villages en Santé", il ne nous manque que le nom. Bravo! À la prochaine.

Jacques Dumas, maire

GARANT[®]
L'ART DE L'OUTIL

*Un journal local, un atout
pour les résidents de
St-François*

*Nous souhaitons franc succès
aux organisateurs.*



L'ÉCHO MUNICIPAL

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE ST-FRANCOIS DE LA RIVIERE DU SUD
COMTE DE MONTMAGNY

A une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le mardi 05 septembre 1995, à la salle municipale au Centre des Loisirs, à vingt heures.

A laquelle sont présents monsieur Jacques Dumas, maire, messieurs Henri Boulet, Norbert Morin, Alphonse Marceau, Denis Blais, Joseph-Aimé Blais et René Laflamme, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jacques Dumas, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

IL EST PROPOSE par monsieur Alphonse Marceau,
APPUYE par monsieur Denis Blais,
ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 07 août 1995, ayant été remise à chacun, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSE par monsieur Norbert Morin,
APPUYE par monsieur René Laflamme,
ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 07 août 1995 soit accepté tel que déposé.

IL EST PROPOSE par monsieur Denis Blais,
APPUYE par monsieur Henri Boulet,
ET RESOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants:

COMPTES A PAYER

Les Loisirs St-François, contribution municipale	10,000.00
Journal L'Echo St-François, 2e versement contribution	2,000.00
Soc. Canadienne des Postes, envoi circulaires	30.40
Guimont, Ruel, Soulard inc., renouvellement assurances en vigueur du 06 août 1995 au 06 août 1996	19,044.00
Québec-Téléphone, service et interurbains	
Garage	90.56
Bureau	373.94
	464.50
Soc. Canadienne des Postes, envoi circulaires	24.88
Ministre du Revenu du Québec, remise d'août RRQ 700.60, Impôt 1,983.63, RAMQ 827.61	3,511.84
Ministre du Revenu National, remise d'août Ass. Chômage 1,272.49, Impôt 1,731.53	3,004.02

CARRA, remise d'août	233.27
Richard Leblanc, enlèvement vidanges en août	2,024.22
Régie Intermunicipale Anse-à-Gilles, enfouissement vidanges en août	871.13
Bureautique Côte Sud, ruban dactylo, papier couleur, étiquettes	85.71
Consultique Groupe Conseil, 8e facturation conversion réseau éclairage public	769.20
C.I.B., frais d'implantation nouvelle version FOXPRO	227.91
Laboratoire de l'Environnement, analyse échantillons d'eau	117.49
Les Architectes Fontaine et Gauthier, service profes. relocalisation Bibliothèque	193.72
Gravure M. Pontbriand, signalisation Bibliothèque	705.39
Gestion U.S.D., achat bac roulant pour Pav. Bédard	140.85
Albert Bonneau inc., chloration juillet	467.22
Yves Laflamme, remb. frais Congrès \$523.02, frais déplacement \$57.36	580.38
Dépanneur Ultra, essence	
Voirie 388.05	
Camion incendie 15.00	403.05
Soc. Coop. Agri. Riv. Sud, matériel divers	
Barrage 49.68	
Garage 17.75	
Voirie 318.58	386.01
Réal Huot inc., tuyau, boîte de service	178.74
Produits V-T0, savon à main	81.82
Advance Construction Equipement, gauge pelle rétrocaveuse	125.19
Novicom, réparation pager pompier	350.24
Aréo-Feu, matériel borne-fontaine sèche	685.50
Macpek, filtres	49.15
U.A.P. inc., peinture pour souffleur	216.78
Automobiles Chabot, pièces camion Inter	162.26
Les Ressorts D'Autos Montmagny, pièces camion Ford	612.36
Centre de Location Montmagny, location génératrice	62.68
Unibéton, 661.16 tm gravier concassé + transport (pour emprise du chemin)	4,472.15
Philiass Blais & Fils, 2 voyages remplissage + 3hrs bélier mécanique terrain 4e rue Est	329.33
Martin Mercier inc., location pelle au Barrage	3,851.68
Québecel Mobilité, service cellulaire pompier	15.84
Lévis Dodge Chrysler, shampoing pour véhicule	101.99
Industries Tanguay, pièce pelle rétrocaveuse	227.76
Honorius Simard inc., pièce	5.68
Entreprises Gonet B.G. inc., marquage lignes de rue	5,981.27
Construction ABSDA inc., toiture Poste incendie	2,612.00
Déco Construction, balance due travaux Bibliothèque	200.00
Comité d'Embellissement, remb. frais déplacement voyage Bécancour 365 km x .30	109.50
Gaston Garant, frais déplacement surveillance au Lac 430 km x .24	103.20
Eau de Javel J.-P. Côté, chlore	820.48
Construction B.M.L., 90 gallons de colle SS1 \$307.68, 43.06 tm de béton à \$35.00/tm \$1,717.41	2,025.09
Albert Bonneau inc., chloration août \$353.26, matériel égout \$54.87	408.13
T-Tracto, transport matériel	6.84

Macpek, matériel équipement	22.48
Blondeau Oxygène, oxygène	56.43
Bossé et Frère enr., filtre à l'huile	48.96
Bureautique Côte Sud, 1 calendrier(sous-main) mensuel	8.53
Journal l'Echo St-François, pages supplémentaires	318.75
Soc. Coop. Agri. Riv. du Sud, matériel divers	
Cadenas 50.07	
Clés Biblio. 19.26	
Outilage 40.63	
Machinerie 53.43	163.39
Pétrole Montmagny, 3732.1 litres huile diésel à .408	1,735.19
Équipement L.A.V. inc., filtre à l'huile et clés pour rouleau compacteur	93.44
Les Commerçants de la Chaudière, transport colis	9.51
Atelier de Pneus Montmagny, récapser pneus	235.40
	<hr/>
TOTAL:	\$71,772.93

Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud a dans son compte général les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

POINTS LOCAUX:

ESTIMATION DU COUT POUR PASSERELLE AU LAC

Des soumissions à trois endroits différents ont été demandées pour doter notre installation au réservoir d'une passerelle d'environ 60' de long par 58" de largeur. Voici le résultat:

A) Métal Moro inc.

1ère proposition: tel que le plan	36,400.00
2e proposition: Remplacer le plancher de grille inoxydable par de l'acier galvanisé	20,200.00

B) Jean-Yves Fortin Soudure inc.

1ère proposition: Remplacer le plancher de grille inoxydable par de l'acier galvanisé	24,500.00
2e proposition: Passerelle et garde- corps, fini peinture époxy type industriel	22,500.00

Ces soumissions sont pour une passerelle de 58" de largeur. Hors, le contremaître, monsieur Gaston Garant signale qu'à son avis une passerelle de 36" de largeur suffirait amplement. Hors, le Conseil municipal juge à propos de redemander des soumissions pour une passerelle de 36" de largeur.

A) Métal Moro inc.	17,350.00
B) Jean-Yves Fortin Soudure inc.	14,900.00
C) André Aubé n'a pas répondu	

Le Conseil municipal trouve les prix soumis élevés. La passerelle sera fabriquée et installée par les employés municipaux qui, selon l'avis de monsieur Garant, ont l'expertise voulue pour réaliser ce travail, à un coût beaucoup moindre.

DROIT DE PASSAGE A LA RIVIERE

Monsieur Rémi Théberge demande de lui payer un droit de passage à la rivière. L'an dernier, la Municipalité lui avait versé en juin la somme de \$150.00.

IL EST PROPOSE par monsieur René Laflamme,
APPUYE par monsieur Alphonse Marceau,
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud accepte de verser la somme de cent cinquante dollars (\$150.00) à monsieur Rémi Théberge comme droit de passage pour se rendre à la Rivière.

CLIMATISATION AUX LOISIRS

Le Conseil lors de la dernière séance régulière avait autorisé le secrétaire à demander à NORAM d'examiner de près les soumissions qu'on avait reçues pour l'achat et l'installation d'un système de climatisation aux Loisirs St-François de Montmagny inc. Le secrétaire-trésorier remet le résultat de leur analyse et leur recommandation.

Mécano Contrôle inc.	32,400.00
S.G. Services inc.	33,046.95
Jean-Guy Samson Chauffage inc.	42,163.35
Geyco inc.	47,290.00

NORAM recommande la soumission de Mécano Contrôle inc.

CONSIDERANT QUE toutes les soumissions reçues pour la fourniture et l'installation d'un système de climatisation aux Loisirs St-François de Montmagny inc. sont conformes;

CONSIDERANT QUE l'écart entre les quatre soumissionnaires est important et que le Conseil municipal n'a aucune expertise dans le domaine;

CONSIDERANT l'importance des travaux, le Conseil a jugé sage et opportun de faire analyser chacune des soumissions présentées par la firme NORAM Experts-Conseils inc.;

CONSIDERANT QUE la firme NORAM Experts-Conseils inc., de par l'ingénieur en mécanique monsieur Louis Jean recommande d'y aller avec le plus bas soumissionnaire soit Mécano Contrôle inc.;

IL EST PROPOSE par monsieur Denis Blais,
APPUYE par monsieur Joseph-Aimé Blais,
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud confie la fourniture et l'installation du système de climatisation des Loisirs St-François de Montmagny inc. à Mécano Contrôle inc., situé au 316, rue Principale Ouest, à Berthier-sur-Mer pour un montant de trente-deux mille quatre cents dollars (\$32,400.00).

QUE ce montant de \$32,400.00 soit majoré de \$450.00 car la Municipalité veut faire installer une entrée électrique de 100 ampères plutôt que de 60 ampères; ce qui représente un montant global forfaitaire de \$32,850.00.

QUE les travaux commencent le plus tôt possible.

QUE le soumissionnaire retenu soit avisé que les travaux d'installation du système de climatisation aux Loisirs St-François de Montmagny inc. seront sous la surveillance de la firme NORAM Experts-Conseils inc.

SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR CLIMATISATION

Le Conseil municipal a demandé au secrétaire de s'informer à la firme NORAM Experts-Conseils inc. à savoir combien il en coûterait pour surveiller les travaux d'installation d'un système de climatisation aux Loisirs St-François de Montmagny inc.

La firme NORAM estime que cinq (5) visites devraient suffire pour mener à terme ce mandat. Celles-ci comprendront les rapports de visite, les recommandations écrites de même que l'acceptation des travaux, accompagnée d'une recommandation de paiement à l'entrepreneur. Les frais d'honoraires professionnels pour un tel travail: \$1,060.00 taxes en sus.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud n'a pas l'expertise voulue pour veiller à la bonne marche des travaux d'installation d'un système de climatisation aux Loisirs St-François de Montmagny inc.;

ATTENDU QUE l'importance des travaux justifie le choix d'un professionnel dans le domaine;

ATTENDU QUE la proposition de surveillance des travaux présentée par la firme NORAM Experts-Conseils inc. est intéressante;

IL EST PROPOSE par monsieur Denis Blais,
APPUYE par monsieur Alphonse Marceau,
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière
du Sud retient les services de la firme NORAM Experts-Conseils inc.
pour effectuer la surveillance des travaux lors de l'installation
du système de climatisation aux Loisirs de St-François de Montmagny
inc. pour un montant de mille soixante dollars (\$1,060.00) taxes
en sus.

QUE la surveillance des travaux soit exactement conforme au
document présenté à la Municipalité le 17 août dernier et qui
implique cinq (5) visites.

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES CANADA- QUEBEC

Le secrétaire municipal a acheminé un formulaire au programme
d'infrastructures Canada-Québec en ce qui concerne l'installation
d'un système de climatisation aux Loisirs St-François. Les plans
et devis du système de climatisation accompagnaient ledit
formulaire à la demande d'un fonctionnaire au ministère des
Affaires municipales.

Le Conseil municipal espère que l'achat et l'installation d'un
système de climatisation à la salle des Loisirs sera accepté par
le programme d'infrastructures Canada-Québec.

Si ce n'est pas accepté le Conseil municipal décide d'y aller
quand même et de doter la salle des Loisirs d'un système adéquat
et fonctionnel.

BIBLIOTHEQUE DU ROCHER

Le ministère de la Culture a été avisé par le secrétaire que
les travaux à la bibliothèque sont complètement terminés. Il ne
reste plus que \$9,534.00 à toucher en subvention sur les \$46,766.00
octroyés.

L'ASSOCIATION TOURISTIQUE CHAUDIERE- APPALACHES

L'Association Touristique Chaudière-Appalaches sollicite la
participation de St-François de la Rivière du Sud en adhérent comme
membre pour la présente campagne de recrutement.

Depuis 19 ans, l'A.T.R. Chaudière-Appalaches déploie des
efforts constants afin d'enrichir la contribution du tourisme au
développement de la région et il apparaît plus que jamais que la
concertation seule peut garantir son succès. L'an dernier, la
Municipalité avait participé pour \$184.61.

Population 1620 habitants x 0.10 =	162.00
TPS	11.34
TVQ	11.27

\$184.61

CONSIDERANT QUE l'industrie du tourisme génère de nombreux emplois dans notre région;

CONSIDERANT QUE le rôle de l'Association Touristique Chaudière-Appalaches est primordial dans le développement de la région;

IL EST PROPOSE par monsieur Henri Boulet,
APPUYE par monsieur Alphonse Marceau,
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud contribue pour une somme de cent soixante-deux dollars (\$162.00) soit l'équivalent de \$0.10 par habitant à St-François, taxes en sus, à l'Association Touristique Chaudière-Appalaches pour 1995-1996.

ENTENTE RELATIVE A LA COUR MUNICIPALE

La Ville de Montmagny transmet la version finale du protocole d'entente relative à la Cour municipale. Le secrétaire remet une copie du projet de règlement à chacun.

COUT POUR ADHERER A LA COUR MUNICIPALE

Frais fixes	.50\$ par habitant soit 1620 x .50\$ = \$810.00 plus toutes les taxes applicables payables à la ville le 01 février de chaque année.
Frais variables	\$900.00 par dossier d'urbanisme et zonage contesté
	\$600.00 par dossier d'urbanisme et zonage non-contesté
	\$90.00 par dossier de taxes, de circulation, règlement municipaux et autres contestés.
	\$30.00 par dossier de taxes, de circulation, règlement municipaux et autres non-contestés.
	\$60.00 par dossier de stationnement contesté
	\$20.00 par dossier de stationnement non-contesté
	\$60.00 par dossier contesté pour toute poursuite pénale, autre qu'un règlement municipal, y compris les infractions au code de sécurité routière
	\$20.00 par dossier non-contesté pour toute poursuite pénale, autre qu'un règlement municipal, y compris les infractions au code de sécurité routière.

Plus toutes taxes applicables

Le Conseil municipal ayant reçu ce projet de règlement assez tard, juge opportun de ne pas prendre de décision immédiate sur ce dossier. Il est reporté à une séance ultérieure. D'ailleurs, il y a quelques points à éclaircir avec la ville de Montmagny.

SOUSSION PAVILLON P.-L. BEDARD

Des soumissions sur invitation ont été demandées afin de refaire la galerie du Pavillon Bédard qui abrite six logements. Celle-ci est très endommagée et par mesure de sécurité la Municipalité juge nécessaire de la refaire en entier.

1- Construction ABSDA inc.	5,318.00 taxes en sus
2- Michel Simard	4,233.00 " " "
3- Construction G.P. Martineau	pas de réponse

CONSIDERANT QUE la galerie du Pavillon Pierre-Laurent Bédard est très endommagée;

CONSIDERANT QUE le ministère de la Culture a autorisé, en délivrant un permis à la Municipalité, que des travaux de réparation soient faits à ce site historique;

CONSIDERANT QUE le ministère de la Culture a versé une subvention de \$9,750.00 pour réaliser des travaux de réparation sur le bâtiment historique Pierre-Laurent Bédard et sur la Maison de la Paroisse et que cesdits travaux peuvent être échelonnés sur une période de deux ans;

IL EST PROPOSE par monsieur Joseph-Aimé Blais,
APPUYE par monsieur René Laflamme,
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud retient la soumission de monsieur Michel Simard au montant de quatre mille deux cent trente-trois dollars (\$4,233.00) taxes en sus, pour refaire la galerie du Pavillon Pierre-Laurent Bédard.

QUE l'exécution des travaux débute vers la fin du mois de septembre, tel que mentionné dans la soumission retenue.

POSTE DE CHLORATION

La Municipalité veut qu'un de ses employés municipaux actuels apprenne le fonctionnement qui entoure la chloration de l'eau. Présentement, monsieur Albert Bonneau est le préposé à la chloration. La Municipalité a demandé à monsieur Bonneau s'il avait le temps de montrer ses connaissances à un employé municipal. Il a avisé par lettre que son horaire était trop chargé pour le moment. Hors la Municipalité demande au secrétaire d'entreprendre des démarches auprès du préposé à la chloration à St-Pierre de la Rivière du Sud, à savoir s'il serait disposé à partager ses connaissances.

CONSIDERANT QUE le préposé actuel à la chloration à Saint-François de la Rivière du Sud, en l'occurrence monsieur Albert Bonneau, a signifié par lettre que son horaire ne lui permettait pas de montrer ses connaissances à un employé municipal;

CONSIDERANT QUE le Conseil municipal ne veut pas être pris au dépourvu si jamais le préposé actuel à la chloration tombait malade;

CONSIDERANT QUE le système de chloration à la Municipalité de Saint-Pierre de la Rivière du Sud est semblable à celui de Saint-François de la Rivière du Sud;

IL EST PROPOSE par monsieur Alphonse Marceau,
APPUYE par monsieur Henri Boulet,
ET RESOLU QUE le Conseil municipal de Saint-François de la Rivière du Sud mandate le secrétaire-trésorier de contacter le secrétaire de St-Pierre de la Rivière du Sud afin premièrement de le mettre au courant de la situation et deuxièmement de voir s'il est possible qu'il libère le préposé à la chloration pour montrer à l'employé municipal le fonctionnement du système.

QUE si St-Pierre accepte la demande de Saint-François, les fréquences d'enseignement soient établies entre les employés municipaux des deux paroisses selon leur convenance et leur disponibilité.

OUTILLAGE

Le contremaître monsieur Gaston Garant mentionne au Conseil municipal que la Municipalité ne possède pas de marteau électrique, ni de fichoir, ni d'une pompe à cola. Ces équipements sont jugés indispensables par le Conseil pour l'exécution d'un bon travail et autorise le contremaître à en faire l'achat.

CONSIDERANT QUE la demande présentée par le contremaître monsieur Gaston Garant est jugée tout à fait acceptable par le Conseil municipal;

CONSIDERANT QUE la Municipalité veut doter ses employés municipaux d'un bon équipement;

IL EST PROPOSE par monsieur Denis Blais,
APPUYE par monsieur Alphonse Marceau,
ET REOSLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud autorise le contremaître monsieur Gaston Garant à acheter un marteau électrique, un fichoir et une pompe à cola.

LOISIRS ST-FRANCOIS

Le gérant au sous-sol des Loisirs St-François de Montmagny inc., monsieur Mario Marcoux, veut cette année, lorsque le sous-sol ouvrira, doter l'endroit d'une réglementation inspirée de celle de la Maison des jeunes à Montmagny.

Il veut savoir si le Conseil municipal appuie sa démarche d'une part et d'autre part s'il peut compter sur ce dernier pour entériner tous les gestes disciplinaires qu'il sera peut-être appelé à poser pendant la saison automne-hiver 1995-1996.

ATTENDU QUE le Conseil municipal de St-François de la Rivière du Sud appuie la démarche de monsieur Mario Marcoux;

ATTENDU QUE le Conseil municipal veut voir le Centre des Loisirs St-François de Montmagny inc. bien tenu;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud est contente de voir que monsieur Marcoux a à coeur que Les Loisirs St-François de Montmagny soit un endroit sain pour les jeunes qui le fréquente;

IL EST PROPOSE par monsieur Norbert Morin,
APPUYE par monsieur Alphonse Marceau,
ET RESOLU QUE le Conseil municipal et le secrétaire municipal appuient monsieur Mario Marcoux premièrement dans sa démarche de doter le Centre des Loisirs d'une réglementation auquel quiconque devra se conformer et deuxièmement dans l'application de cette dernière.

QUE la réglementation et l'application de celle-ci commence dès l'ouverture du sous-sol en octobre prochain.

TRAVAUX DE PAVAGE

La Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud s'est doté d'un programme de gestion des infrastructures routières au mois de juin 1995. Dans ce programme, il y a l'état de santé de nos chemins et un horaire à court, moyen et long terme sur l'exécution des travaux à faire selon leur ordre d'importance.

La Municipalité tente de respecter, autant que possible, son programme de gestion. De plus, ces travaux-ci sont à exécuter dès cette année. En voici la description:

Projet 1 MONTEE LES PRAIRIES

- Les travaux consistent à paver les 2 côtés de la Montée Les Prairies mesurant 400 mètres linéaires. Ça équivaut à 15,744 pieds carrés.
- Les travaux consistent à faire une bordure en asphalte des 2 côtés de la côte. La longueur totale est de 800 mètres linéaires. Ça équivaut à 2,624 pieds carrés. La hauteur de la bordure sera de 6".
- Les travaux consistent à construire un dallot ayant une longueur d'environ 16' et une largeur de 24". Il y aura un dallot à tous les 160'. Il y aura 8 dallots de chaque côté donc 16 dallots au total.

Des soumissions sur invitation ont été demandées pour ce projet 1 Montée Les Prairies.

1-	Pavage Chabot inc.	25,799.00	taxes en sus
2-	Construction BML (1988) inc.	26,020.00	" " "
3-	Jacques et Raynald Morin inc.	29,500.00	" " "

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud veut autant que possible, suivre l'horaire de réalisation de travaux à ses chemins apparaissant dans son programme de gestion des infrastructures routières;

ATTENDU QUE la Municipalité a les argents nécessaires pour effectuer ce projet 1 appelé "Montée Les Prairies";

IL EST PROPOSE par monsieur Joseph-Aimé Blais,
APPUYE par monsieur Denis Blais,
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud retient la soumission de Pavage Chabot inc. pour la réalisation du projet 1 appelé "Montée Les Prairies" au montant de vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (\$25,799.00) taxes en sus.

QUE les travaux se réalisent avant le 15 octobre 1995.

QUE les travaux à faire comprennent tout ce qui est décrit sur la soumission No 95-312 présentée à la Municipalité par Pavage Chabot inc.

Projet 2 CHEMIN ST-FRANCOIS OUEST

Les travaux consistent à resurfacier 3 endroits sur le Chemin St-François Ouest.

1er endroit	1,200 mètres linéaires
2e endroit	700 mètres linéaires
3e endroit	600 mètres linéaires

Total: 2,500 mètres linéaires

La largeur à resurfacier est de 6.2 mètres. La surface à resurfacier est donc de 15,500 mètres carrés. La distance couverte est: à partir de l'école La Francoière jusqu'à environ madame Monique Blais.

Des soumissions sur invitation ont été demandées pour ce projet 2 Chemin St-François Ouest.

1-	Pavage Chabot inc.	55,800	taxes en sus
2-	Construction BML (1988) inc.	49,500	" " "
3-	Jacques et Raynald Morin	54,000	" " "

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud veut suivre l'horaire de réalisation des travaux à ses chemins apparaissant dans son programme de gestion des infrastructures routières;

ATTENDU QUE la Municipalité a les argents nécessaires pour effectuer ce projet 2 appelé "Chemin St-François Ouest";

IL EST PROPOSE par monsieur Henri Boulet,
APPUYE par monsieur Alphonse Marceau,
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud retient la soumission de Construction B.M.L. (1988) inc. pour la réalisation du projet 2 appelé "Chemin St-François Ouest" au montant de quarante-neuf mille cinq cents dollars (\$49,500.00) taxes en sus.

QUE les travaux se réalisent aussitôt après que le secrétaire-trésorier aura avisé B.M.L que les employés municipaux ont terminé d'apporter quelques corrections à certains trous d'hommes dans le secteur.

CONSIDERANT QUE le projet 1 appelé "Montée Les Prairies" et le projet 2 appelé "Chemin St-François Ouest" sont prioritaires dans l'horaire d'exécution des programmes de gestion des infrastructures routières dont la Municipalité s'est dotée;

IL EST PROPOSE par monsieur Alphonse Marceau,
APPUYE par monsieur Norbert Morin,
ET RESOLU QUE l'exécution des travaux à la Montée Les Prairies et au Chemin St-François Ouest soit autorisée.

REGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL

Tout dernièrement a été adoptée la loi 68 sur les règlements d'emprunt. Maintenant pour un règlement d'emprunt de moins de \$100,000.00, la Municipalité n'est plus tenue d'attendre l'autorisation du ministère des Affaires municipales pour négocier son emprunt. Tout ce qu'on a à faire, c'est de se présenter à notre institution financière (Caisse Populaire) et de leur demander les meilleurs taux.

Coût total de l'agrandissement du Garage	126,698.00
Partie du fédéral + partie du provincial	84,466.00
Partie que la Municipalité a à financer	42,232.00

Le montant étant moindre que \$100,000.00, on peut négocier nous-même. Le service du financement municipal dit que la période de remboursement peut varier entre 3 et 5 ans. Les institutions sont réticentes à prêter pour 10 ans.

IL EST PROPOSE par monsieur Norbert Morin,
APPUYE par monsieur Alphonse Marceau,
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud autorise monsieur le Maire Jacques Dumas et le secrétaire-trésorier monsieur Yves Laflamme a négocier le taux de remboursement concernant l'emprunt pour l'agrandissement du Garage municipal, auprès d'institutions financières.

IL EST PROPOSE par monsieur Joseph-Aimé Blais,
 APPUYE par monsieur Henri Boulet,
 ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière
 du Sud va accepter l'offre la plus avantageuse qui va lui être
 présentée par les institutions financières rejointes. L'emprunt
 va être de quarante-deux mille deux cent trente-deux dollars
 (\$42,232.00) par billets en vertu du règlement numéro 133-1994, au
 pair, et échéant en série sur 3 ans.

IL EST PROPOSE par monsieur René Laflamme,
 APPUYE par monsieur Joseph-Aimé Blais,
 ET RESOLU QUE la séance soit levée.

La séance se termine vers vingt-deux heures et quarante-cinq
 minutes.

Adopté unanimement

Jacques Dumas, maire
 Yves Laflamme, sec.-trés.

Original

NOUVELLES MODALITÉS D'ENREGISTREMENT EN 1995

Le chasseur qui a abattu un original
 doit l'enregistrer à l'état entier ou en
 quartiers. De plus:

dans le cas
 d'un veau ou d'une femelle,

il doit présenter la tête complète
 ou
 la mâchoire inférieure complète;

dans le cas d'un mâle,

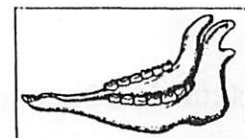
il doit présenter la tête complète
 ou
 la mâchoire inférieure complète et
 le panache attaché à une partie du
 crâne.

Note: Le scrotum n'est plus requis
 lorsqu'il s'agit d'un mâle.

MODALITÉS DE CHASSE SELON LA ZONE D'APPLICATION DU PLAN

ZONES	ANNÉE D'APPLICATION			
	1995	1996	1997	1998
3, 4, 5 et 6	Aucune chasse de la femelle adulte	Aucune chasse de la femelle adulte	Aucune chasse de la femelle adulte	Aucune chasse de la femelle adulte
14 et 15	Aucune chasse de la femelle adulte	Permis spécial pour chasser la femelle adulte	Permis spécial pour chasser la femelle adulte	Permis spécial pour chasser la femelle adulte
12,13,16 et 17	Chasse mâle, femelle, veau permise	Aucune chasse de la femelle adulte	Chasse mâle, femelle, veau permise	Aucune chasse de la femelle adulte
1, 2, 8, 9, 10,11 et 18*	Permis spécial pour chasser la femelle adulte	Permis spécial pour chasser la femelle adulte	Permis spécial pour chasser la femelle adulte	Permis spécial pour chasser la femelle adulte
7, 19 sud, 20 et 22	Chasse mâle, femelle, veau permise	Chasse mâle, femelle, veau permise	Chasse mâle, femelle, veau permise	Chasse mâle, femelle, veau permise
19 nord, 21, 23 et 24	Chasse à l'original interdite	Chasse à l'original interdite	Chasse à l'original interdite	Chasse à l'original interdite

* Pour la chasse de la femelle adulte, la zone 18 est divisée en deux parties, soit
 18 est et 18 ouest. Le titulaire d'un permis spécial ne peut chasser la femelle adulte que
 dans la partie de zone indiquée sur son permis. Il peut cependant chasser le mâle et
 le veau dans toute la zone 18, en vertu de son permis régulier émis pour cette zone.



Vente & Adm.: (418) 259-7721

Fax: (418) 259-7725

Québec: 1-800-463-7022

Ontario & Maritimes: 1-800-463-7050

MEUBLES

Morigeau

LTÉE

25, rue de L'Étang
Saint-François, (B.P. Morigeau)
Cté Montmagny, QC G0R 2G0

Les Encans Boulet inc.

Alfred Boulet

538 Ch.Riv.Sud, St-François Tel: 259 7086 ou Fax: 259 2610

Notre Équipe met un accent spécial sur la préparation du Troupeau & de la
Machinerie.

Contactez-nous pour une évaluation .

Aussi terre à vendre (plusieurs avec d'excellent
bâtiments & Terre à bois)



* Acheteur de troupeau avecou sans fond de terre

LES PETITES ANNONCES

de l'Écho

Patins à roulettes pour adulte de marque Oxygène, grandeur 9.

Tél: 259-2454

Vous avez des petites annonces à faire publier, rien de plus facile. Inscrire votre annonce dans cette espace et déposez celle-ci plus 2.00\$ au bureau municipal, dans la boîte identifiée au journal l'Écho (près de l'entrée).



La Maison Funéraire Laurent, Normand inc.


*Pierre Normand T.D.L.
Président*

116, av. Ste-Julie, Montmagny (Québec), G5V 2M1
Tél.: (418) 248-0545 Fax: (418) 248-2621



Le Canada est le chef de file mondial de la recherche sur la FK.

L'espérance de vie des enfants qui naissent avec cette maladie peut maintenant atteindre 30 ans. Il y a trente ans, cette même espérance de vie aurait été de quatre ans. Vous pouvez aider. Pour de plus amples renseignements :

 **Fondation canadienne de la fibrose kystique**

RÉPONSES: 1) A-2, B-4, C-1, D-3

4) Le chat

Solutions
de la p.15

1- GRAND-PÈRE
2- ENFANCE
3- ADULESSE
4- ADOLESCENCE
5- MATERNELLE
6- ADULTE
7- PRÉCÈDE
8- GAMIN
9- CENTENAIRE
10- AÏNE
11- RAISON
12- NAISSANCE
13- ANNIVERSAIRE
14- GRANDIR
15- JEUNESSE
16- VIEillesse
17- VIEillesse
18- PRÉHISTOIRE
19- MAMAN
20- AGES

PROMOPRIX

Pierre Martin

534, Ch. St-François O.

St-François - GOR 3A0

TÉL.: 259-7728

**Fin de l'été + Retour à l'école = Problèmes de santé spéciaux
L'ABC de la protection contre les poux et les oxyures
chez l'enfant d'âge scolaire.**

Avec la fin de l'été et le retour à l'école, les parents peuvent avoir à faire face à des problèmes de santé de plus en plus fréquents: les infestations de poux et d'oxyures.

À part le rhume, les poux et les oxyures affectent probablement plus d'enfants chaque année que toutes les autres maladies infectieuses mises ensemble.

Ces infestations peuvent survenir sur n'importe qui, sans égard à sa propreté apparente.

Les infestations provoquées par les poux ou les oxyures surviennent le plus souvent entre le mois d'août et de novembre.

Poux et oxyures sont des parasites: ils ont besoin d'un humain pour survivre.

Il faut avoir une forme quelconque de contact direct pour attraper des poux ou des oxyures.

Apprenez à reconnaître les symptômes précoces d'infestation: Les poux provoquent des démangeaisons dans la région du cuir chevelu, des oreilles et du cou. Les oxyures provoquent des malaises ou des démangeaisons dans la région anale.

Pour réduire les risques d'infestation:

A) Déconseiller le partage de brosses à cheveux, de peignes ou de toute forme de couvre-chef, y compris des écouteurs. C'est une des façons les plus courantes de transmission de poux.

B) Insister pour que chaque membre de la famille se lave les mains à fond après avoir été aux toilettes et avant de manger ou de préparer les repas.

C) Faire dormir les enfants dans des lits séparés et réduire au minimum le partage des effets personnels.

Les poux ou les oxyures ne menacent en rien l'existence et sont faciles à traiter une fois dépistés.

Si vous vous rendez compte que votre enfant a des poux ou des oxyures, consultez votre pharmacien qui vous recommandera un traitement approprié.

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS SUR LES OXYURES ET LES POUX - CONSULTER SON PHARMACIEN.

Pierre Martin, pharmacien




La Caisse Populaire de St-François de Montmagny

ici

on vous écoute!

Vos suggestions, vos commentaires et vos insatisfactions sont des sources précieuses d'information pour le personnel de la caisse, puisqu'ils permettent d'améliorer la qualité du service et ainsi, de répondre encore mieux à vos besoins.

**PARLEZ-NOUS
SIMPLEMENT!**

 Ce journal contient des fibres recyclées

À VOTRE ÉCOUTE POUR MIEUX SE COMPRENDRE!

La caisse s'efforce constamment de vous offrir un service de première qualité. Mais il est possible, malgré tout, qu'un événement provoque de l'incompréhension ou de l'insatisfaction. Dans ce cas, n'hésitez pas à nous en faire part en vous adressant aux personnes suivantes. Elles vous prêteront une oreille attentive.

1.

LE PERSONNEL DE LA CAISSE

Parlez-lui simplement et il fera tout son possible pour éclaircir la situation et trouver une solution qui vous convient.

2.

LE DIRECTEUR OU LA DIRECTRICE

Si un différend subsiste, n'hésitez pas à rencontrer le directeur ou la directrice de la caisse. Ensemble, vous pourrez évaluer la situation et obtenir les réponses à vos questions.

3.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

S'il y a toujours mécontentement, vous pouvez écrire au président du conseil de surveillance à l'adresse de la caisse. Dans votre lettre, qui sera traitée en toute confidentialité, il est important de préciser :

- vos coordonnées et votre folio,
- les circonstances qui ont entraîné le différend,
- ce que vous attendez de la caisse.

S'il y a lieu, joignez aussi à votre lettre tous les documents qui peuvent l'aider à mieux comprendre le problème.

Si vous avez réalisé ces trois étapes et que vous n'êtes pas entièrement satisfait de la réponse de la caisse, vous pouvez téléphoner ou écrire à la Fédération à laquelle la caisse est affiliée.



Service aux membres

Vice-présidence gestion et marketing
Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec
95 avenue des Commandeurs
Lévis (Québec) G6V 6P6

Téléphone • (418) 835-2998
• 1-800-463-4810 poste 2998

En nous faisant part d'une suggestion, d'un commentaire ou d'une insatisfaction, vous nous aidez à améliorer la qualité du service et nous vous en remercions.

Siège social
526, chemin St-François
Ouest
Saint-François (Québec)
GOR 3AO
Téléphone: (418) 259-7786
Fax: (418) 259-7787
LÉON JALBERT
DIRECTEUR

Desjardins l'incroyable force de la coopération